

National Capital  
Commission

Office of the  
Chairman

202-40 Elgin Street  
Ottawa, Canada  
K1P 1C7

Commission  
de la capitale nationale

Cabinet du  
Président

40, rue Elgin, pièce 202  
Ottawa, Canada  
K1P 1C7

152

DM25

Construction de l'axe McConnell-Laramée  
entre l'autoroute 50  
et le chemin de la Montagne  
Hull- 6211-06-0a1

Le 23 avril 2001

Monsieur André Beauchamp  
Président  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue St-Amable, Bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

Monsieur le président,

La Commission de la capitale nationale (CCN) est heureuse de répondre à votre invitation et de déposer, dans le cadre des présentes audiences publiques sur le *projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne*, un mémoire qui rappelle sa position. La Commission poursuit sa coopération lors de cette deuxième étape du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en vue de faciliter la réalisation éventuelle du projet.

Lors de la première étape du processus, certains intervenants ont fait part de leurs préoccupations relatives aux bretelles d'accès proposées pour rejoindre la promenade de la Gatineau. La Commission a entendu ces commentaires et même si elle est d'avis que les effets sur l'environnement sont relatifs mais pas majeurs dans leur ensemble, elle considère que toutes les options n'ont pas été évaluées de façon détaillée. À ce titre, elle a confié à un expert-conseil le mandat d'évaluer d'autres options. Les résultats de cette étude vous seront communiqués à la fin du mois de mai.

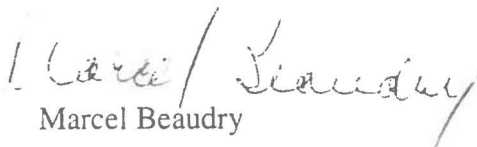
.../2

À titre de société d'État fédérale, propriétaire des terrains du parc de la Gatineau, la CCN a adopté, comme politique corporative, de suivre l'esprit de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Elle coordonne ses efforts avec les autres autorités fédérales, notamment avec le ministère coordonateur, Transports Canada, ainsi qu'avec Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Pêches et Océans Canada. Des inventaires supplémentaires seront réalisés prochainement afin d'obtenir les résultats nécessaires à une bonne prise de décision.

Nous espérons que ces nouvelles informations pourront aider à choisir un tracé ayant le moindre impact sur l'environnement particulier du Parc de la Gatineau.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

  
Marcel Beaudry

p.j.

c.c. Monsieur Régent Dickey, Transports Canada  
Madame Line Choinière, Pêches et Océans Canada  
Monsieur Serge Lemieux, Environnement Canada  
Monsieur Claude Aerni, Ressources naturelles Canada  
Monsieur Pierre Laflamme, Ministère des transports du Québec

## PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AXE LARAMÉE - McCONNELL ENTRE L'AUTOROUTE 50 ET LE CHEMIN DE LA MONTAGNE

Mémoire préparé par la Commission de la capitale nationale et déposé au Bureau  
d'audiences publiques sur l'environnement le 25 avril 2001

### Un partenaire privilégié

La Commission de la capitale nationale, à titre de société d'État fédérale propriétaire et gestionnaire du parc de la Gatineau, a le mandat d'approuver les usages sur tous les terrains fédéraux de la capitale. L'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale* donne à la CCN le pouvoir et l'obligation d'approuver tous les travaux effectués sur un bâtiment ou un ouvrage sur les terrains fédéraux de la capitale nationale. C'est en vertu de ce mandat que la CCN est un partenaire de premier plan. Il est donc nécessaire pour le ministère des Transports du Québec d'obtenir de la CCN une approbation fédérale d'utilisation du sol et de design, précédée d'une évaluation environnementale approuvée par toutes les instances fédérales, dont la CCN, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

La Commission a adopté une politique corporative d'évaluation environnementale selon laquelle, elle suit l'esprit de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et à ce titre, elle agit donc comme une des autorités responsables pour le projet en cours. Depuis 1997, Transports Canada gère pour le gouvernement fédéral l'*Entente sur le réseau routier du Québec* que la Commission a géré de 1972 à 1995. Cette entente de partage des coûts entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral vise à améliorer le réseau routier du côté québécois de la région de la capitale nationale.

Nos commentaires préliminaires sur le *Rapport d'évaluation environnementale* produit par le promoteur du projet en juillet 2000, soit le Ministère des transports du Québec, font partie de l'*Énoncé de lacunes* transmis au promoteur en mars 2001. La CCN devra également donner une approbation du design et de d'utilisation du sol en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* qui est conditionnelle à l'approbation de l'évaluation environnementale par tous les partenaires fédéraux.

## Un lien capital

La mission première de la CCN est de faire de la région de la capitale du Canada un symbole d'unité et de fierté pour tous les Canadiens. Cet énoncé de mission se traduit par trois thèmes qui orientent la planification à long terme et les activités quotidiennes de la Commission soit :

- créer un lieu de rencontre pour les Canadiens;
- profiter de la capitale pour mieux faire connaître le Canada aux Canadiens;
- sauvegarder et préserver le patrimoine culturel de même que les trésors naturels pour les générations futures.

La planification de la capitale du Canada s'appuie sur une vision à long terme de l'aménagement de la capitale par le biais du *Plan pour la capitale du Canada* et par une série de plans directeurs et de secteurs particuliers, dont ceux du Parc de la Gatineau et du Coeur de la capitale.

Le lien entre la promenade de la Gatineau et le boulevard Laramée-McConnell proposé s'inscrit en continuité avec les exercices de planification menés par la CCN au cours des dernières années. Ces exercices (*Plan de la capitale du Canada*, *Vision et Concept pour le Coeur de la capitale*) ont fait notamment l'objet de plusieurs consultations publiques à l'été 1998 et au printemps 2000 et ont été approuvés par la Commission.

Dans le document portant sur la *Vision d'avenir pour le coeur de la région de la capitale du Canada*, la Commission proposait une série d'initiatives nouvelles dont un lien direct avec le parc de la Gatineau. Ce lien visait à améliorer le rôle de la capitale et l'accès au parc de la Gatineau pour les résidants et les visiteurs en transformant les boulevard Saint-Laurent et la future voie Laramée-McConnell en une "promenade urbaine" directement reliée au boulevard de la Confédération. Ce lien répond aux objectifs de la Commission d'établir un accès plus direct, formel et panoramique au parc de la Gatineau.

En 1999, après de nombreuses consultations publiques, la Commission rendait publique le *Concept du Coeur de la capitale du Canada*. Le lien avec le Parc de la Gatineau était maintenu et la proposition suggérait plutôt un boulevard urbain paysager en surface entre le boulevard Saint-Joseph et la promenade de la Gatineau dans le prolongement du boulevard Saint-Laurent-Laramée-McConnell. En plus du lien direct avec le boulevard de la Confédération, cette proposition suggérait la construction d'un accès à la promenade de la Gatineau.

Le nouveau lien favorise un accès amélioré et plus simple pour les visiteurs du parc de la Gatineau et permettrait de desservir de façon optimale les visiteurs en provenance de l'Outaouais et d'Ottawa. Ce nouvel accès offrira une entrée plus formelle au Parc et aura éventuellement un effet bénéfique sur l'environnement du milieu urbain adjacent en réduisant le volume de véhicules circulant sur les rues et les accès secondaires à proximité du Parc.

Plus d'un million de visiteurs du Parc empruntent la promenade de la Gatineau durant la saison estivale, soit la période comprise entre le mois d'avril et la fin de novembre, faisant du Parc une des destinations principales de la région de la capitale du Canada. Sur une base hebdomadaire, environ 85 pour cent des visiteurs du Parc ont accès à la promenade de la Gatineau en automobile, la majorité empruntant le boulevard Taché et la rue Gamelin.

La Commission souhaite que le futur tronçon traversant le parc de la Gatineau (tronçon de la Montagne/Lac des Fées) soit reconnu également comme un boulevard paysagé qui reflète le caractère naturel du Parc, avec une vitesse de 70 km/h plutôt qu'une autoroute en surface à 90 km/h. Plus précisément, une seule limite de vitesse pour le territoire du Parc devrait être identifiée soit, 70 km/h. La transition pourrait être identifiée avant la limite du Parc soit au chemin de la Montagne à l'ouest et à la promenade des Fées à l'est.

### **Un accès facile et direct**

L'objectif principal de la CCN est de simplifier l'accès des visiteurs au Parc de la Gatineau. Un accès direct à la promenade offrira une alternative plus rapide et plus directe tout en soulageant la circulation actuelle dans les rues connexes. Il s'agit d'une occasion « unique » de permettre cet accès aux visiteurs du Parc.

Il faut rappeler que suite à des rencontres avec le promoteur du projet, la Commission a mandaté la firme Roche-Deluc pour évaluer l'impact sur la circulation d'un accès possible à la promenade de la Gatineau. Cette étude vous a été transmise ainsi qu'avec de nombreux autres documents, tels que vous l'aviez demandé lors de la première partie des audiences.

Selon les résultats de l'« *Étude d'impact sur la circulation de l'échangeur proposé entre la promenade de la Gatineau et le boulevard Laramée-McConnell* », effectuée par Roche Deluc en juillet 2000, le raccordement de l'axe à la promenade n'occasionnera que des impacts mineurs sur la circulation durant les heures de pointe. L'étude conclue que l'aménagement d'un échangeur entre l'axe Laramée-McConnell et la promenade de la Gatineau ne génère pas d'impacts majeurs sur la circulation de la promenade en période de pointe du matin ou de

l'après-midi. La redistribution probable de la circulation sur le réseau routier va causer peu d'impacts sur la circulation.

La promenade de la Gatineau demeure l'axe principal d'accès au Parc de la Gatineau. La promenade (construite à la fin des années 50) permet aux visiteurs d'avoir accès directement du Coeur de la capitale au Coeur du parc. Le nouvel accès à partir de l'axe Laramée-McConnell permettrait aux visiteurs du Parc en provenance de l'est, de l'ouest et du sud de se rendre directement au parc sans à avoir à passer par le système de rues /artères locales. Le boulevard Taché va demeurer l'accès principal pour les visiteurs en provenance du pont Champlain.

L'accès à la promenade des Fées est une demande de la Ville de Hull. La CCN considère la promenade des Fées comme une artère urbaine et la gestion et l'entretien de celle-ci a fait l'objet d'un protocole qui vient d'être signé avec la ville de Hull. Au nord, la promenade du lac des Fées devient le boulevard Cité des Jeunes.

L'accès au Parc via la rue Gamelin est considéré comme un accès secondaire et permet aux résidents du nord de la ville de Hull d'entrer dans le parc sans avoir à faire un détour par la promenade des Fées pour entrer via le boulevard Taché.

### **Des alternatives à l'étude**

Sans présumer des résultats de l'étude en cours, la Commission a demandé d'examiner en détail diverses solutions d'accès à la promenade. Par exemple, l'étude examinera la possibilité de construire un carrefour à niveau avec feux de circulation, un carrefour à niveau de type giratoire moderne et un carrefour dénivelé avec échangeur en trèfle partiel. L'étude inclura une analyse technique et environnementale de chacune de ces options. La Commission est d'avis que certaines de ces options peuvent répondre aux commentaires du public et des résidents relatifs à la protection de l'environnement du Parc de la Gatineau.

La Commission reconnaît que le projet revêt une grande importance pour la région et qu'il est essentiel de construire un tel lien. Ce projet fait partie de *l'entente sur le réseau routier* depuis près de 30 ans. La forme triangulaire du parc et son insertion dans le milieu urbain jusqu'à la rivière des Outaouais fait en sorte qu'inévitablement ce lien routier est - ouest doit traverser le Parc.

### **Un souci d'esthétisme et de design**

La Commission attache une importance particulière aux critères de design et d'esthétisme. Des dessins plus détaillés devront être présentés à la CCN pour examen en vue d'une approbation notamment en ce qui concerne le traitement paysager, dont le séparateur Jersey que la Commission ne favorise pas. À noter que les travaux d'entretien du tracé traversant le parc de la Gatineau seront sous la responsabilité du promoteur et devront rencontrer les critères établis par la CCN. Enfin, le projet devra faire l'objet de présentations aux instances consultatives de la CCN, soit le Comité consultatif d'urbanisme et de design (CCUDI) et aux instances décisionnelles, soit le Comité de la haute direction et le Conseil d'administration.

### **Un écosystème unique à protéger**

La Commission souscrit à la démarche des partenaires fédéraux afin de compléter les inventaires existants en vue de finaliser l'évaluation environnementale en cours. Ces inventaires sont nécessaires afin de mieux évaluer les répercussions environnementales et de prendre des décisions éclairées sur le choix du tracé optimal. Des inventaires sur l'habitat du poisson, l'avifaune, les micro-mammifères, les espèces rares et en danger et les arbres seront effectués prochainement. Suite à ces informations, il se peut, par exemple, que la mesure d'atténuation appropriée visant à minimiser les impacts sur l'environnement soit de déplacer l'axe routier.

Le Parc de la Gatineau demeure un joyau dans la région de la capitale du Canada et la Commission n'a pas l'intention d'en modifier les limites pour d'autres usages. De plus, elle s'engage à assurer la viabilité à long terme des écosystèmes et des habitats naturels et favoriser la migration des espèces.

Nous vous remercions de l'opportunité offerte à la Commission de la capitale nationale de présenter sa position et nous sommes à votre disposition pour des informations additionnelles, le cas échéant.

Le 25 avril 2001